

SYNDICAT FORCE OUVRIERE

des personnels du Département du HAUT-RHIN



Colmar, le 20 avril 2020

Madame la Présidente et Monsieur le Président du CHSCT

Département du Haut-Rhin 100 avenue d'Alsace 68000 COLMAR

Objet : COVID19 - déconfinement et protection des agents : Propositions Fodpt68

Réflexions:

La reprise du travail est envisagée pour le 11 mai, cependant les agents ne pourront pas reprendre leur travail « comme avant ».

Pour l'instant, la situation sanitaire est identique à celle d'avant le confinement et le restera aussi longtemps qu'un traitement efficace ou vaccin ne sera pas disponible.

Le confinement n'a pas fait disparaître le virus. Les mesures barrières devront continuer à être mise en œuvre. Après ce confinement avec une vie au ralenti d'une majorité de la population, la gestion du retour brutal de toute la population en même temps risque de se révéler difficile au regard du respect de ces nouvelles règles de vie en société. Il faudra que tout le monde intègre cette nouvelle façon de vivre et surtout ceux qui ne sont pas sortis régulièrement pendant la période de confinement.

Il en sera sans doute de même avec le retour de tous les agents dans les bureaux.

<u>Avant la reprise</u>

Une préparation en amont permettra que les agents puissent aller travailler avec le maximum de garantie pour leur santé,

La participation d'un spécialiste virologue ou épidémiologiste nous paraît indispensable à l'élaboration des mesures à prendre. C'est pourquoi nous demandons que le CD68 et les représentants du personnel en CHSCT soient accompagnés par un tel spécialiste dans leurs travaux.

/fodpt68









Plusieurs questions se posent :

- 1. Doit-on tester les agents ? Si oui, quel test ? Dans quel but exactement ? Tester avant la reprise de l'agent ou est ce qu'il pourra être testé rapidement après la reprise ?
- 2. A quel moment, le CD68 estime que la collectivité peut rouvrir des services actuellement à l'arrêt ou en PCA?
- 3. Comment le CD68 garantit la santé des ATC? Nous avons pu constater des dysfonctionnements dus aux responsables de l'Education Nationale qui n'ont pas tous respectés les directives du CD68.
- 4. Les locaux CD68 (collèges, social, administratif, centre routier etc) seront-ils désinfectés ? Si oui, par qui et selon quel protocole ?
- 5. Qui va assurer le ménage dans les services ? Peut-on garantir une propreté avec un niveau d'hygiène particulièrement élevé? Compte tenu de la sous-traitance du ménage, les agents ont noté une forte dégradation de la qualité du ménage : personnel absent, temps de présence très limité et insuffisant pour nettoyer efficacement. Or il est nécessaire que le nettoyage des locaux soit d'une qualité particulièrement élevée durant cette période d'épidémie.
- 6. Comment les agents vont-ils pouvoir se restaurer ? Combien de personnes pour aller dans les salles de pause et de quelle manière ?

Par ailleurs, nous demandons que les agents ayant contracté le Covid, qui sont en lien soit avec le public, soit avec d'autres agents déclenchant cette affection, puissent être reconnus en maladie professionnelle.

Agents susceptibles d'avoir contracté le Covid et agents à risque :

╝	Comment l'information sera-t-elle donnée aux autres agents, tout en respectant le
	secret médical ?
	Quelles modalités d'arrêt de travail pour l'agent infecté? Toujours considéré comme
	en télétravail pour éviter le jour de carence et la perte de PFA ?
	Quelle sera l'organisation du service ? s'il y a un seul cas ? S'il y en a plusieurs ?
	Importance d'éviter une « chasse aux sorcières » entre agents.
	Comment seront prises en compte les personnes considérées comme « à risque »
	par le Haut Conseil de la santé publique ?

A prévoir avant la reprise :

Nous proposons des protocoles « conduite d'hygiène » que nous avons élaborés, afin d'éviter le plus possible que les agents ne tombent malades. Nous avons essayé de prendre au maximum en compte les contraintes des missions des agents.

Ces protocoles, demandent un investissement à TOUS les niveaux, à TOUS les services. S'ils sont adoptés, une préparation en amont s'avère indispensable :

- 1. Achat en nombre suffisant d'EPI jetables (masques, sur-chaussures, charlottes, surblouses, SHA etc) pour tous les agents
- 2. Achat de masques et de gants et/ou de gel hydro alcoolique à faire utiliser par les usagers reçus sur un site du Département
- 3. Achat de matériel spécifique par service. Par exemple, achat complet des vêtements de travail EPI. Les agents d'entretiens des collèges ont seulement et uniquement des sur-blouses (pas de pantalon, t-shirt etc).
- 4. Formation de tout le personnel à tous les niveaux hiérarchiques, et des élus le cas échéant, à l'utilisation de ces EPI.
- 5. Achat de poubelles fermées à pédale pour les lieux où il n'y en a pas.

Siège: 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR - 🖀 : 07.82.70.14.53 @:contact@fodpt68.fr









<u>Au moment de la reprise :</u>

Propositions généralistes :

	Création d'un socle de directives générales identique pour tous les agents
	Fourniture de solution hydro alcoolique, et de masques chirurgicaux en quantité
	suffisante (un masque pour 3-4 heures) dans chaque service, sur chaque site
	Fourniture de masques et solutions hydro alcooliques à emporter pour les agents
_	utilisant les transports en commun
	Protocole à fournir aux agents sur l'utilisation de ces équipements et les gestes à effectuer en entrant dans le bâtiment
	Présence d'affiches dans le couloir pour rappeler les mesures de protection et gestes barrière : distances à respecter, éternuer et tousser dans son coude, etc
	Prise en compte des faiblesses de terrain (asthme, problèmes cardiaques, problèmes immunitaires etc), en lien avec la médecine du travail qui pourra faire des préconisations
	Limitation du nombre de personnes dans une même pièce. Pour les bureaux partagés ne permettant pas une distance de sécurité suffisante, favoriser des temps de présence différents s'ils sont indispensables
	Utilisation des photocopieuses et imprimantes : revoir leur fonctionnement, afin que les agents n'aient plus à toucher l'écran de l'appareil : les configurer pour que la commande des impressions puissent se faire à partir de l'ordinateur comme précédemment. Suspendre provisoirement l'utilisation de la carte professionnelle pour pouvoir utiliser ces appareils
	Réfléchir à une simplification des procédures de travail et des circuits de transmission : éviter les allers-retours de parapheurs etc
	CEA : limiter les déplacements (train, covoiturage) et les réunions au strict minimum. Favoriser les visioconférences
	Règles à mettre en place dans les ascenseurs (contacts entre les personnes, boutons d'appel). Limiter leur usage et préconiser l'utilisation des escaliers. Au NHD, réserver un escalier pour la montée et l'autre escalier pour la descente par exemple.
	Maintenir en position ouverte toutes les portes pour éviter de les toucher
	Mise en place d'un référent par site, qui s'assurerait de la mise en œuvre des directives et signalerait des difficultés rencontrées par les agents. Assistants de prévention?
Ré	<u>éunions :</u>
	Limiter le nombre de personnes dans une salle de réunion, en fonction de la taille de la pièce
	Favoriser les visioconférences
Sa	lles de pause :
	Supprimer temporairement la vaisselle commune.
_	Chaque agent amène ses propres couverts et les lave et les range immédiatement
<u>S</u> c	rolarité :
	Pour les agents parents d'enfants en âge scolaire ou fréquentant la crèche, maintien en télétravail si impossibilité pour l'établissement scolaire d'accueillir l'enfant (temps plein, ou alternance par groupe, etc)

Siège: 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR - 2 : 07.82.70.14.53 $@: {\bf contact} @ {\bf fodpt68.fr}\\$











<u>Télétravail</u> :				
	Limiter à 50% le personnel sur site, l'autre moitié en télétravail, avec une alternance tous les 15 jours, soit le temps correspondant à une période d'incubation			
	Pour certaines situations ne présentant pas d'utilité particulière à travailler sur site (agent n'étant pas en lien du tout avec du public) : poursuite du télétravail à temps complet			
	De manière générale, favoriser le télétravail massif, par exemple pour toutes les plages de rédaction des travailleurs médico-sociaux, pour les administratifs ayant la possibilité de travailler de chez eux, quel que soit leur grade.			
Sites accueillant du public :				
	Installation de protections en plexiglas à l'accueil Matérialisation des distances de sécurité devant l'accueil			
<u>Sa</u>	<u>lles d'attente :</u>			
	Limiter le nombre de personnes dans les salles d'attente Enlever des chaises, ou les espacer suffisamment pour respecter les distances de sécurité			
	Enlever les revues et jouets, le temps de l'éradication du virus			
Se	ervices médico-sociaux :			
	Proposer aux usagers qui le peuvent d'envoyer les documents nécessaires par mail			
	Proposer des entretiens via Skype pour ceux qui le peuvent également			
	Travailler avec les partenaires extérieurs pour qu'ils fournissent les documents et			
	informations nécessaires au travailleur social si c'est possible ; idem dans l'autre sens			
	Utiliser les visites à domicile uniquement pour les évaluations en protection de l'enfance et certaines situations en gérontologie nécessitant des constats sur place			
	Suspendre les visites obligatoires dans le cadre des expulsions locatives. Les rendezvous peuvent se faire au bureau.			
	Certains bureaux font moins d'un mètre de largeur : accoler un bureau au premier ou en matérialisant la distance par un trait au sol			
	Permettre aux agents d'accueil et travailleurs médico-sociaux de prendre plus de temps avec le public reçu, afin de désamorcer une agressivité qui pourrait être induite par le port du masque, les gestes barrière et toute anxiété inhérente à la situation actuelle et leur situation spécifique.			
	Fourniture de surblouses en nombre suffisant pour tous les personnels médicaux et paramédicaux (dans certains Espaces Solidarité, des agents les achètent eux-mêmes)			
	Fourniture de kit sanitaire pour les visites à domicile : masques, SHA, gants,			
	surchaussures, charlottes Pour les professionnels qui accueillent des enfants d'âge maternel et primaire : étudier avec les personnels concernés les stratégies sanitaires à mettre en place, de manière adaptée au jeune public (ASE, PMI, ES pour les entretiens en protection de l'enfance)			

Siège: 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR - 2 : 07.82.70.14.53 @:contact@fodpt68.fr

☐ Engager une réflexion avec les travailleurs médico-sociaux utilisant les bureaux d'accueil afin d'éviter la contamination entre agent par le biais d'outils partagés (voir









les propositions généralistes sur l'utilisation de matériel commun)

Collèges:

Les services de l'Education Nationale n'ont pas forcément les mêmes consignes que les agents du CD68. Les responsables des agents des collèges n'appliquent pas toujours aux collaborateurs du CD68 les consignes imposées par la collectivité. Qu'est-ce que le Département a prévu, afin de garantir l'application de ces consignes et la bonne santé des agents?

Risques Psycho-Sociaux liée au COVID et au confinement :

Beaucoup d'agents ont été affectés très fortement par cette période d'épidémie et de confinement, ce quel que soit le niveau hiérarchique.

Cette période a pu déclencher la survenue de troubles psychologiques, importants ou moins importants, qui ne seront pas forcément résolus avec le retour au travail. Cela d'autant que le risque sanitaire est toujours d'actualité.

Les psychiatres, comme Boris Cyrulnik, ont constaté une recrudescence des crises d'angoisses, voire de bouffées délirantes.

La perte de repère a été importante, des agents évoquent leur envie de ne plus sortir de chez eux, de ne plus revoir leurs collègues, de ne plus se relancer dans une course sans fin contre la montre au quotidien. Certains évoquent dès maintenant des difficultés à se concentrer, se repérer dans le temps, des problèmes de mémoire...

Certains agents ont perdu des proches durant cette période, en lien ou non avec le Covid. Ils n'ont pas pu les enterrer ou pas pu assister à des cérémonies, ce qui est souvent un préalable au travail de deuil.

Le télétravail a pu être source d'angoisse pour certains, c'est une méthode de travail qui n'est pas forcément spontanée et demande une certaine organisation. La question également e la frontière entre vie privée et vie professionnelle est véritablement génératrice de difficultés.

Des agents avec enfants ont dû gérer en parallèle du télétravail la continuité pédagogique, avec toute l'énergie que cela représente, au détriment de leur propre travail.

Des agents se sont retrouvés seuls sans voir personne durant plusieurs semaines. D'autres ont pu être confrontés à des violences conjugales, même s'ils n'en parleront sans doute pas.

En mai, les agents vont reprendre probablement le travail, avec pour beaucoup, un sentiment d'angoisse liée à l'absence d'immunisation pour la plupart, ce qui s'ajoutera à la détresse abordée plus haut.

Cela peut avoir des conséquences sur leur concentration au travail, sur les relations avec les collègues (repli sur soi, agressivité, incapacité à travailler) et bien sûr sur leur santé.

Fodpt68 propose que la Collectivité mette en place une cellule d'écoute et de soutien psychologique pour les agents qui le souhaitent, ainsi qu'une procédure de repérage et de signalement des agents qui pourraient sembler en danger ou à risque.

Ces cellules pourraient être composées d'agents volontaires formés à l'écoute active et bienveillante et donner lieu à une orientation vers les référentes sociales du personnel le cas échéant.

> Siège: 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR - 🖀 : 07.82.70.14.53 @:contact@fodpt68.fr











Par ailleurs, ce confinement a été propice à des remises en question, personnelles mais aussi professionnelles (le sens du travail, de ce qui est demandé, de la pression vécue au travail). Tout cela va probablement émerger dans les mois qui suivront. Il pourrait être intéressant pour la collectivité de les écouter. L'ennui, la perte des repères habituels peuvent être facteur de créativité, d'idées nouvelles, qui pourraient être utilisées par la collectivité pour donner plus de sens au travail quotidien, diminuer les risques psycho-sociaux et qui en fin de compte seraient profitables autant aux agents qu'à la collectivité,

FOdpt68 propose la mise en place dans chaque service d'une boîte à idée, qui pourrait faire l'objet d'une étude par un groupe d'agents et de cadres, en lien avec le CHSCT.

Pour finir, il nous semble important d'avoir une attention particulière aux personnels ayant travaillé sur site durant le confinement compte tenu du fait qu'ils n'ont pas ou plus d'enfants notamment en bas âge. Ils ont, pour certains, été en lien avec du public, avec les angoisses que cela a pu générer en terme de potentiel risque de contamination. Ils vont peut-être perdre des RTT au même titre que les agents qui seront restés chez eux et feront partie des personnels non prioritaires pour les congés d'été. Un sentiment d'injustice et de frustration peut conduire à une certaine agressivité entre collègues. Il convient de prévenir tout type de conflit entre agents en ne pénalisant aucun d'entre eux.

Ces différentes propositions pourront permettre de contribuer à préserver la santé des agents tout en assurant une réelle continuité du service au profit des usagers haut-rhinois.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président du CHSCT, l'expression de nos cordiales salutations.

Les représentants du personnel FO en CHSCT

Siège: 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR - 🖀 : 07.82.70.14.53 @:contact@fodpt68.fr







